

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Compte rendu de la séance du 11 Avril 2024

L'an deux mil vingt quatre, le 11 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de Carency, dûment convoqué par courrier du 04 Avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Justin CLAIRET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

**Présents** : Justin CLAIRET, Maire ; Jean-Marc ROBILLART ; Geoffrey DECOUIGNY ; Gérard HOCHAIN ; Dominique GALLET ; Jean-Claude DEVAUX ; Candice DUBOIS-LAGNEL ; Stéphan BERTHE ; Laurence LOUCHEZ ; Jean-Pierre SANTERNE

**Absents ayant donnée procuration** : Mr Jérôme LEBIDOIS à Mr GEOFFREY DECOUIGNY, Mme Myriam FAUQUEMBERGUE à Candice DUBOIS, Mr Michel GABRYELCZYK à Mr Jean-Claude DEVAUX, Mme Elsa Cuvelliez à Mr Jean-Marc ROBILLART, Mr Jérôme LETURGIE à Mr Jean-Pierre SANTERNE.

Monsieur Jean-Marc ROBILLART a été désigné secrétaire de séance.

#### **1°/ Adoption du compte –rendu de la séance 18 Mars 2024**

Le compte-Rendu de la séance du 18 Mars 2024 est adopté à l'unanimité.

#### **2°/ Examen et vote du Compte Administratif 2023 et Affectation des résultats**

Le Conseil municipal après avoir entendu la présentation de Monsieur Geoffrey DECOUIGNY, adjoints aux finances.

Considérant que Justin CLAIRET, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à, Monsieur Geoffrey DECOUIGNY, adjoint au maire, pour le vote du compte administratif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :**

#### **Section d'investissement :**

Dépenses : 119 490.50€

Recettes : 85 132.11€

Déficitaire de 34 358.39€

#### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 543 694.32€

Recettes : 615 891.22€

Excédent de 71 811.90€

Lors du vote du compte administratif nous devons également voter les reports du compte administratif sur le budget en cours, cette affectation se détaille de la façon suivante. En prenant les restes à réaliser en investissement de 2023 sur 2024 qui se montent en dépense à 22 500.00€ et en recette à 52 000 euros et en ajoutant l'excédent de la section

d'investissement de 27 863.19€, nous obtenons un résultat cumulé excédentaire en investissement de 240 109.69€

Cette année, la commune ne doit pas voter un besoin de financement au compte 1068. Nous aurons donc à voter pour **2024** un excédent de fonctionnement reporté de 240 109.69€ (002) et un excédent d'investissement de 27 863.19€ (001)

**Après Délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 et décide d'affecter au 002 la somme de 240 109.69€ et au 001 la somme de 27 863.19€**

**Visa de la préfecture en date du 19 Avril 2024**

### **3°/ Examen et vote du Compte de Gestion 2023**

Le Conseil après avoir entendu la présentation de Monsieur Geoffrey DECOUPIGNY, adjoints aux finances.

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 lors de la même séance du conseil.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2023 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.**

**Visa de la préfecture en date du 19 Avril 2024**

### **4°/ Vote des taux de la fiscalité 2024**

Mr le Maire informe les membres présents que le taux de la taxe d'habitation n'est plus gelé. Ce taux sera appliqué pour les maisons secondaires et les maisons vacantes.

De ce fait Mr le Maire propose que les taux des taxes restent identiques:

- Foncier bâti : 46.18%
- Foncier non bâti : 63.40%
- Taxe Habitation : 15.53%

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de voter les taux suivants :**

- **Foncier bâti : 46.18%**
- **Foncier non bâti : 63.40%**
- **Taxe Habitation : 15.53%**

**Visa de la préfecture en date du 19 Avril 2024**

### **5°/ Examen et vote du Budget Primitif 2024**

Mr le Maire présente le Budget 2024 de la commune à l'assemblée, celui-ci s'établit :

#### **Section Investissement**

- Dépenses : 477 778.92€
- Recettes : 477 778.92€

#### **Section de Fonctionnement**

- Dépenses : 868 215.69€

- Recettes : 868 215.69€

## **Après délibération le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2024**

### **Visa de la préfecture en date du 19 Avril 2024**

#### **6°/ Emprunt pour travaux d'investissement**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de recourir à l'emprunt en vue de réaliser les premiers aménagements de la grange situé au 10 Rue Pasteur (Mitoyenne de la cour d'école)

Il précise qu'il a obtenu, à sa demande 2 propositions de divers organismes bancaires, pour un emprunt de 60 000€ sur 10 ans à taux fixe, à période trimestrielle.

La proposition du Crédit Agricole Nord de France étant la plus intéressante, Monsieur le Maire propose de réaliser auprès de cette banque dans les conditions suivantes :

Montant du prêt : 60 000.00€  
Durée du prêt : 10 ans  
Périodicité de remboursement : Trimestrielle  
Montant de l'amortissement : 72 746.95€  
Type d'amortissement : Annuité Constante  
Taux nominal annuel d'intérêt : 3.90%

Monsieur le Maire demande à son conseil l'autorisation de signer le contrat et l'ouverture des crédits correspondants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité : 15 Pour – 0 Contre – 0 Abstention

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt sur les bases précitées
- Dit que les crédits nécessaires, correspondant au montant de l'annuité, seront inscrits au budget chaque année pendant 10ans.

### **Visa de la préfecture en date du 19 Avril 2024**

#### **7°/ Devenir de la convention avec le Relais Assistante Maternelle**

Monsieur le Maire, explique aux membres présents que le Relais Assistante Maternelle (RAM) a été créé en 2009 afin d'accueillir et de renseigner les assistantes maternelles en leur donnant des conseils et en échangeant sur les problématiques du quotidien autant fonctionnels que administratifs.

Pour cela, le RAM organise dans chaque commune adhérente des sessions d'activités pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles gardent. A Carency, le RAM vient une fois par mois pour ces activités. La commune reverse au Relais Assistante Maternelle une participation financière annuelle d'un montant de 742.00€. De plus, nous mettons à leur disposition, l'aire de jeux ainsi que la salle de garderie se situant dans l'Espace Jeunesse les Coquelicots

Or depuis l'année dernière, aucune assistante maternelle n'est reconnue dans la commune. Nous pouvons donc faire comme constat que la somme de 742.00€ n'ai plus utilisée à l'aide des assistantes maternelle de Carency.

Un courrier a été transmis à toutes les communes partenaires du RAM afin de nous demander l'intégration d'une nouvelle commune. Suite à l'arrivée de cette nouvelle commune, la cotisation annuelle augmentera car il sera nécessaire d'embaucher du personnel supplémentaire.

Après ce constat, aucune assistante maternelle n'est présente sur notre territoire, que la cotisation annuelle devrait augmenter et après lecture de la convention du RAM, monsieur le Maire informe, les membres du conseil municipal, que le comité de pilotage de la RAM se déroulera ce jeudi 18 Avril.

De fait, après discussion, les membres présents souhaitent obtenir plus d'informations et demande à Mr le Maire de revenir vers eux après la réunion du comité de pilotage du 18 Avril 2024.

### **8°/ Participation Familiales – Colonie 2024**

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr Gérard HOCHAIN, adjoint à la jeunesse. Mr Gérard HOCHAIN explique à l'assemblée, que suite à l'adoption de la convention passée entre la Commune de Carency et l'Association « Les P'tites Pousses », dans le but d'organiser un séjour vacances à destination des jeunes de 12 à 17 ans, d'une durée de 12 jours en Juillet, en France ou à l'Etranger signale que le montant de la participation des familles doit être décidé et voté,

Monsieur Gérard HOCHAIN, Adjoint à la jeunesse précise, comme l'année dernière, que par circulaire en date du 11 Octobre 2011, la Caisse d'Allocations Familiales d'Arras a émis le souhait que les communes ayant signé un « Contrat Enfance Jeunesse » pratiquent des tarifs différents selon les ressources des familles.

Monsieur le Maire et l'ensemble de la commission jeunesse proposent que le coût de ce séjour à la charge des familles soit dégressif suivant le nombre d'enfants d'une même famille inscrit au séjour, et modulés suivant les ressources :

*Tarifs modulés suivant le montant de l'impôt (ligne 14 de l'avis d'imposition) et dégressif suivant le nombre d'enfants*

<b>Montant de l'impôt (ligne 14 de l'avis d'imposition)</b>	<b>Tarif pour le séjour 1<sup>er</sup> Enfant</b>	<b>Tarif pour le séjour 2<sup>ème</sup> enfant</b>	<b>Tarif pour le séjour 3<sup>ème</sup> enfant</b>
Non imposable	270 €	250 €	230 €
Impôt entre 1 et 999 €	290 €	270€	250 €
Impôt supérieur à 1000 €	310 €	290 €	270 €

Les familles ne désirant pas présenter leur avis d'imposition se verront automatiquement appliquer le tarif de l'imposition supérieure à 1000 €,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer comme ci-dessus le coût de ce séjour.**

**Visa de la préfecture en date du 19 Avril 2024**

### **9°/ Participation Familiales – ALSH Juillet 2024**

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr Gérard HOCHAIN, Adjoint à la Jeunesse. Mr Gérard HOCHAIN précise aux membres du Conseil Municipal que le Centre de Loisirs fonctionnera le mois de Juillet, du 08 au 31 Juillet Inclus.

Après une présentation succinctes du prochain ALSH, Mr Gérard HOCHAIN, Adjoint à la jeunesse, explique que la commune doit transmettre la grille tarifaire à la CAF.

Il ajoute que la participation des familles serait fixée suivant le tableau repris en annexe, en tenant compte de la circulaire de la caisse d'allocations familiales du 11 Octobre 2011, demandant de moduler les tarifs selon les revenus (ligne 14 de l'avis d'imposition).

Les familles ne désirant pas présenter leur avis d'imposition se verront automatiquement appliquer le tarif de l'imposition supérieure à 1000 €.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivant le tableau repris ci-dessous.**

**TARIFS 2024**  
**TARIFS POUR LE CENTRE DE JUILLET 2024 DU 08 AU 31 JUILLET SOIT 18 JOURS**

CARENCY			Au mois avec camping pour les grands	1 SEMAINE	tarif pour les 3 jours	La semaine Camping
3-9 ANS	Impôts Montant 0 ligne 14	1er enfant	154 €	44 €	26 €	
		2ème enfant	151 €	43 €		
		3ème enfant	148 €	42 €		
	Moins de 1000 ligne 14	1er enfant	160 €	46 €	28 €	
		2ème enfant	157 €	45 €		
		3ème enfant	154 €	44 €		
	Plus de 1000 ligne 14	1er enfant	169 €	48 €	30 €	
		2ème enfant	166 €	47 €		
		3ème enfant	163 €	46 €		
10-15 ANS	Impôts Montant 0 ligne 14	1er enfant	175 €	50 €	30 €	62 €
		2ème enfant	172 €	49 €		
		3ème enfant	169 €	48 €		
	Moins de 1000 ligne 14	1er enfant	190 €	54 €	33 €	65 €
		2ème enfant	187 €	53 €		
		3ème enfant	184 €	52 €		
	Plus de 1000 ligne 14	1er enfant	200 €	58 €	36 €	68 €
		2ème enfant	197 €	57 €		
		3ème enfant	194 €	56 €		

**TARIFS POUR LE CENTRE DE JUILLET 2024 DU 08 AU 31 JUILLET SOIT 18 JOURS**

EXTERIEURS			Au mois avec camping pour les grands	1 SEMAINE	Tarif pour 3 jours	La semaine Camping
3-9 ANS	Impôts Montant 0 ligne 14	1er enfant	200 €	58 €	33 €	
		2ème enfant	197 €	57 €		
		3ème enfant	194 €	56 €		
	Moins de 1000 ligne 14	1er enfant	210 €	60 €	36 €	
		2ème enfant	207 €	59 €		
		3ème enfant	204 €	58 €		
	Plus de 1000 ligne 14	1er enfant	215 €	62 €	39 €	
		2ème enfant	212 €	61 €		
		3ème enfant	209 €	60 €		
10-15 ANS	Impôts Montant 0 ligne 14	1er enfant	240 €	68 €	39 €	78 €
		2ème enfant	237 €	67 €		
		3ème enfant	234 €	66 €		
	Moins de 1000 ligne 14	1er enfant	245 €	70 €	42 €	80 €
		2ème enfant	242 €	69 €		
		3ème enfant	239 €	68 €		
	Plus de 1000 ligne 14	1er enfant	250 €	72 €	45 €	82 €
		2ème enfant	247 €	71 €		
		3ème enfant	244 €	70 €		

**Visa de la préfecture en date du 19 Avril 2024**

**10°/ Questions Diverses**

- Mr Jean-Pierre SANTERNE informe les membres présents qu'il a reçu dans la matinée avec la secrétaire de maire, Mr PLOUVIEZ et Mr CAFFIER qui sont chargés de la transition numérique à la CALL.

Lors de ce rendez-vous, nous avons discuté de la mise en place d'ateliers numériques dans la commune. Ceux-ci seront gratuits et le matériel sera mis à disposition.

Mr PLOUVIEZ, animateur de ces ateliers, proposent de venir 2 vendredis matins pendant le mois de Mai.

**Fin de la séance : 21h**